



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

**PRENEZ AVIS** que les règlements ci-après mentionnés ont été adoptés par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 10 septembre 2019 et qu'ils sont entrés en vigueur à la date du présent avis public :

### RÈGLEMENT 055-2019

Règlement de perception des montants dus par les usagers de l'eau du ruisseau du Point-du-Jour.

### RÈGLEMENT 081-19-2019

Règlement amendant le règlement 081-2009 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations et infractions.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau du soussigné situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2<sup>e</sup> étage, L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019.

Jean-Michel Frederick, avocat  
Greffier